

Enjeux économiques de la mondialisation

Les mondes sociaux de l'entreprise marocaine
et ses ajustements culturels.

Jalons pour une enquête

*Noureddine El Aoufi

Aujourd'hui l'entreprise se présente sous une triple configuration: 1. lieu de production et de création technologique; 2. lieu d'organisation des processus de travail; 3. lieu d'innovation sociale (Coriat, Weinstein, 1995).

Pour ce qui est du Maroc, il y a lieu de mettre en évidence deux marqueurs stratégiques des nouvelles trajectoires de l'entreprise: a) la clôture des négociations du GATT à Marrakech en 1994; b) la signature de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne en 1996 avec la perspective de partenariat et de zone de libre-échange en l'an 2010.

L'entreprise marocaine se trouve ainsi soumise à un nouveau jeu stratégique où les "mondes sociaux", internes et externes à l'entreprise, jouent un rôle déterminant dans la mise à niveau concurrentielle. D'où la nécessité de reconfigurer l'entreprise en termes de gestion sociale des ressources humaines.

*Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales,
Université Mohammed V, Rabat-Agdal

ENJEUX GÉO-ÉCONOMIQUES: GLOBALISATION ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

De nouvelles trajectoires économiques...

Au plan mondial, comme au niveau national, les tendances récurrentes sont de plus en plus marquées par la volatilité et l'imprévisibilité des phénomènes économiques rendant peu probabilisables les décisions et inopérants les instruments classiques de régulation. De même, les liens d'interdépendance qui structurent, en cette fin de siècle, les formes d'articulation des économies nationales sont en passe de définir de nouvelles territorialités en termes de mondialisation ou de globalisation productive, financière, commerciale, etc. (Boyer, Chavance, Godard, 1991), et se définissant par rapport à des *sentiers de dépendance* (*path dependancy*) pesant fortement sur la marge de manoeuvre des politiques économiques nationales.

Par rapport à l'entreprise, les effets d'une telle évolution se traduisent en termes de limites entachant la visibilité des indicateurs et la lisibilité des "états du monde" possibles et contribuent, par conséquent, à alourdir les coûts de transaction liés à l'incertitude peu probalisable (Coriat, Weinstein, 1995).

... technologiques, organisationnelles...

Le nouveau paradigme technologique, fondé sur la flexibilité, implique une réorganisation de l'entreprise au niveau à la fois des modes fonctionnels et des modes opérationnels. De fait, la flexibilité des dispositifs techniques est impraticable si elle n'infère pas (ou n'est pas inférée par) des arrangements compatibles au niveau de l'appareillage organisationnel (Miller, 1991). Plus concrètement, une plus grande adaptabilité du système productif suite à une introduction de machines plus flexibles peut s'obtenir de deux façons différentes ayant trait aux "mondes sociaux", internes et externes, de l'entreprise (Boyer, 1986):

1. par des procédures défensives: desserrement des contraintes juridiques gouvernant le contrat de travail et en particulier les décisions de licenciement; indexation des salaires (nominaux et/ou réels) sur la situation propre à chaque entreprise ou concernant de façon générale le marché du travail; enfin, possibilité donnée pour les entreprises de se soustraire à une partie des prélèvements sociaux et fiscaux et plus généralement de s'affranchir des réglementations publiques qui limitent leur liberté de gestion.

2. Par ailleurs, les nouveaux appareillages organisationnels sont consubstantiels de modes de fonctionnement plus centralisés. Des structures légères et réactives (externalisation) constitutives d'un maillage de rapports interentreprises (gouvernance, réseau)

et limitant les coûts de transaction (Coase, 1937; Williamson, 1991) définissent un modèle plus offensif de flexibilité.

... géo-économiques...

Il y a lieu de souligner que les processus de globalisation son connivents, non sans paradoxe, de fortes tendances à la régionalisation. Cette double trajectoire géo-économique apparaît même comme la dynamique la plus pertinente induite par les mutations de cette fin de siècle. Une telle logique spatiale et territoriale (globalisation/régionalisation) n'est cependant pas auto-renforçante: elle s'inscrit dans une perspective constructiviste d'élaboration d'articulations plus efficaces et d'avantages compétitifs plus négociés.

Pour le Maroc, les nouvelles interdépendances liées au partenariat avec l'Union Européenne et aux accords du GATT (*Annales Marocaines d'Économie*, 1994b) peuvent paraître, toutes choses égales d'ailleurs, comme autant de contraintes et d'incertitudes peu probables.

... qui impliquent l'élaboration d'un agenda stratégique

Deux perspectives stratégiques semblent déterminantes:

1. Redéfinir de nouveaux rôles et fonctions de l'État. Plusieurs formules furent lancées (comme on lance une lessive): État stratège, État prospectif, État facilitateur, État régulateur et *tutti quanti*. Au-delà des formules, ce qui est fondamental c'est d'établir de nouveaux rapports entre l'État et l'économie. L'analyse économique de l'État met en évidence une variété de comportements et de choix publics définissant plusieurs configurations étatiques: État circonscrit versus État inséré (Delorme, André, 1983), État fisco-financier (Théret, 1992), État subsidiaire (Millon-Delsol, 1992).

Au Maroc, les vicissitudes de l'ajustement structurel (1983) n'ont pas manqué de révéler la nécessaire imbrication entre fonctionnalité de l'État et objectifs de développement. Le modèle standard de désengagement de l'État, prôné par les organismes financiers internationaux (Banque Mondiale, FMI), semble en porte-à-faux pour au moins deux raisons essentielles: la première concerne la trajectoire historique de l'État Makhzen. Une forme particulière d'exercice du pouvoir s'est construite, en longue période, de façon immanente à l'appareil étatique. La notion *ad hoc* de Makhzen désigne, en effet, les deux catégories de "chose en soi" et de "chose pour soi". Une telle épaisseur n'a pas été sans susciter des comportements inertiels et des irréversibilités de l'Administration publique (Banque Mondiale, 1995) qui ne semblent pas tendre à réduire les artefacts de la modernisation et de la rationalisation des modes de gestion publique et / ou politique (décentralisation, régionalisation etc.).

La seconde raison réside dans la logique historique du mode de développement. De fait, une optimisation d'arbitrages intertemporels entre les priorités de développement

implique une mobilisation durable de l'État. Cette dernière observation s'appuie sur les contraintes imposées précisément par les limites du marché et du secteur privé au déploiement sur une plus grande échelle du "libéralisme à la marocaine". Un dépassement du dilemme État/ajustement (Akesbi, 1993) doit passer nécessairement par un rebouclage de l'État sur ses fonctions monopolistes de régulation des formes institutionnelles majeures: la monnaie, le rapport salarial, la concurrence, l'insertion dans le régime international.

2. La régulation est appréhendée dans cette optique sous la double contrainte interne et externe, sous la double rationalité nationale et mondiale. Dès lors, la notion d'autocentrage implique, "une dialectique subtile où il s'agit de chercher dans la dépendance les moyens de progresser vers l'indépendance" (Ominami, 1986; Tiano, 1981). Au Maroc, la mise en oeuvre d'une stratégie de régulation du mode de développement doit d'emblée initialiser deux processus indissociables:

- *L'attrait économique* à la fois pour l'interne et pour l'externe. Limité et coûteux en comparaison internationale, l'investissement étranger direct semble influencé par une série de facteurs structurant une "atmosphère" (au sens de A. Marshall) défavorable (Banque Mondiale, 1995): a) incertitudes liées au coût des facteurs (énergie, infrastructure, information); b) faiblesse de la productivité du travail; c) lenteurs administratives; d) rigidité, instabilité et imprévisibilité du cadre législatif et réglementaire; e) diverses "pollutions" (corruption, contrebande, dysfonctionnements de la justice).

- *L'attrait institutionnel et formel*. Il y a lieu de noter les améliorations introduites par la Charte de l'investissement de 1995: a) simplification des procédures administratives; b) ouverture par les entreprises étrangères et leurs employés de comptes en dirhams convertibles ou en devises étrangères; c) acquisition par les Étrangers de parts sociales, y compris dans les entreprises publiques; d) rapatriement automatique des capitaux et de bénéfices et rémunération des investissements autres que les prises de participation; e) transfert des revenus avant obtention de l'autorisation de l'Office des Changes; f) crédits d'impôts, etc.

Mais l'attrait institutionnel et formel est surdéterminé par l'attrait économique et réel, ce qui renvoie à la fiabilité des décisions publiques. La crédibilisation des politiques publiques passe notamment par l'institution de la transparence comme fondement des modes de régulation (macro-économique) et de gestion (micro-économique) et par l'établissement de la confiance dans les rapports de l'État et de l'économie comme modèle générique inspirant et anticipant les comportements interpersonnels des agents.

Le thème de la *confiance* (Orléan, 1994) mérite d'être exploré plus avant car le pouvoir explicatif que le concept semble fonder peut s'avérer crucial pour expliciter les logiques et les stratégies qui animent le jeu interactif des acteurs au plan macro-économique (les entreprises face à l'État, les syndicats face au patronat, l'externe en interaction avec l'interne, etc.) et au plan micro-économique (les salariés face aux employeurs, les clients face aux fournisseurs, etc.).

On propose d'incorporer cette thématique, centrale dans la nouvelle sociologie économique (Granovetter, 1994), à l'analyse du jeu stratégique de l'entreprise marocaine. On considère sous cet angle que les "jeux sont faits", c'est-à-dire que la prise en charge des nouvelles normes et routines est pour l'entreprise marocaine une condition d'insertion active dans le régime international.

JEUX STRATÉGIQUES: INTÉRÊT ET CONFIANCE

Encastrer l'économique dans le social

On postule l'existence d'une congruence dynamique entre l'économique et le social, entre l'efficacité et l'équité. Un tel postulat peut être inféré d'un paradigme, en passe de devenir "science normale" (Kuhn, 1983), combinant à partir du modèle standard étendu (Favereau, 1989) plusieurs bifurcations théoriques: la théorie de la régulation, l'économie des conventions, la nouvelle économie institutionnelle, l'approche évolutionniste. Une construction analytique mettant en exergue, de façon normative, la procédure d'un "compromis" élaboré entre efficacité et équité est redevable à A. Okun (1975) et pourrait tenir dans la formule "faire sa place au marché, maintenir le marché à sa place". L'analyse de A. Okun procède elle-même d'un registre théorique plus élaboré, mis au point par J. Rawls (1971) autour de deux principes:

1. "Chaque personne a un droit égal à un système pleinement adéquat de libertés et de droits de base égaux pour tous, compatible avec un système pour tous".
2. "Les rigidités sociales et économiques doivent remplir deux conditions:
 - en premier lieu, elles doivent être attachées à des fonctions et à des positions, ouvertes à tous, dans des conditions de juste égalité des chances;
 - en second lieu, elles doivent être au plus grand avantage des membres les plus défavorisés de la société".

Dans la même perspective, les nouvelles théories du marché du travail (Perrot, 1992), du salaire (Reynaud, 1994) et de l'entreprise (Coriat, Weinstein, 1995) établissent, sur un plan strictement micro-économique, une causalité réciproque entre tendance de la productivité et comportements incitatifs du travail (théories du contrat incomplet, de l'information asymétrique, de la négociation, etc.).

Par ailleurs, une mise en perspective historique du capitalisme fait apparaître une correspondance de phase entre enchaînements micro et macro-économiques vertueux et processus d'enchâssement de l'économique dans le social (Polanyi, 1983; Shonfield,

1965). C'est d'ailleurs en référence à la grande transformation de K. Polanyi que les institutions de la théorie de la régulation ont pu conduire à une incorporation de la logique des formes institutionnelles dans la macro-économie fordiste et sa crise.

Il est un troisième fondement d'ordre stratégique: le profil structurel de la compétitivité est désormais étalonné par le critère de qualité. Le modèle de spécialisation et d'insertion active dans le régime international (Mistral, 1982) renvoie à l'avantage qualitatif au détriment de l'avantage coût salarial, en perte de vitesse.

En somme ces observations semblent trouver un point d'appui dans la trajectoire mise en oeuvre par le PAS. En effet, parallèlement à l'équilibre financier qui semble avoir été, en gros, restauré, l'accroissement de la pauvreté, l'envol du chômage (notamment des jeunes et des femmes), l'élargissement des espaces de marginalité n'ont pas manqué de réactiver, tout au long de la période d'ajustement (1983-1993), voire au-delà, les facteurs structurels d'involution de l'économie et de la société (*Annales Marocaines d'Économie*, 1994) et d'amplifier, dans le même mouvement, les effets induits par les années de sécheresse. Ce sont les limites imposées au plan social par le *sentier de dépendance* associé au P.A.S qui ont été à l'origine des évolutions perverses que traduisent les phénomènes volatils de contrebande, de sous-activité, d'économie informelle, de corruption ainsi que les comportements de passager clandestin (Olson, 1965), d'opportunisme, etc.

De tels "états du monde" sont, en perspective stratégique (OMC, partenariat avec l'UE), désavantageux pour l'entreprise et incapacitants en terme de compétitivité.

L'entreprise marocaine: les jeux sont faits, rien ne va plus?

Le jeu stratégique s'organise désormais autour des catégories positives d'intérêt et de confiance. Deux hypothèses se rapportant au modèle d'entreprise marocaine. D'abord, une prise en compte des jeux stratégiques d'intérêt commande de recontextualiser l'entreprise marocaine par rapport aux nouveaux "états du monde". Ensuite l'incorporation du jeu stratégique de confiance implique de reconfigurer l'entreprise sur les "mondes sociaux".

Les nouveaux "états du monde" de l'entreprise marocaine

Deux *faits stylisés* peuvent être inférés des nouveaux "états du monde" au sein desquels l'entreprise marocaine est appelée à s'engager en cette fin de siècle (El Aoufi, 1996).

1. Le premier a trait à la matrice de la compétitivité: une mise en perspective stratégique des logiques de concurrence fondées sur l'avantage hors coût implique une optimisation des modes de gestion des ressources humaines et un resserrement de l'objectif de performance autour de la rationalisation de l'organisation du travail et de l'amélioration du contenu qualitatif du travail.

2. En second lieu, l'efficacité productive et l'efficacité organisationnelle sont de plus en plus fonction des modes de gestion des relations professionnelles. De fait, l'or-

ganisation scientifique du travail peut s'avérer sous-optimale si elle n'est pas prolongée en termes de valorisation des ressources humaines et d'implication du personnel.

Les "mondes sociaux" de l'entreprise tendent à déterminer les critères de performance. Au Maroc, une réorganisation du système des relations professionnelles peut se justifier, d'un point de vue strict, en termes d'efficience et d'amélioration des résultats de l'entreprise.

Le jeu de confiance: coopère pour que l'autre coopère

Une interprétation de la théorie des jeux (Guerrien, 1993) conduit à poser que *l'intérêt*, structurant l'interaction des partenaires sociaux, commande d'opter pour un jeu coopératif qui s'avère, tout compte fait, plus avantageux que la défection (Orléan, 1984). C'est, de façon normative, une telle "morale" qui semble se dégager de la célèbre "parabole" du dilemme du prisonnier (voir encadré): "Deux individus sont accusés d'un même crime et se voient proposer, séparément, le marché suivant. Si l'un des prisonniers dénonce, l'autre, il sera libéré et l'autre châtié; si ni l'un ni l'autre ne font d'aveux ou de dénonciation, ils auront la vie sauve; s'ils se dénoncent mutuellement, ils seront tous deux punis. Supposant que les deux individus ne peuvent pas se concerter et donc entretiennent logiquement de la défiance à l'égard de ce que sera la stratégie de l'autre prisonnier, leur intérêt sera à la dénonciation.

1. Le Dilemme du prisonnier (tableau)

		Individu B	
		coopère	fait défection
Individu A	coopère	2,2	0,3
	fait défection	3,0	1,1

2. Confiance et interaction (tableau)

		B	
		respecte	triche
A	pas confiance		(0,0)
	fait confiance		(5,5)
			(-5,10)

Source: L. Cordonnier (1994)

Conséquence: tous deux sont châtiés. Pourtant ils auraient pu être tous deux libres en refusant de se dénoncer mutuellement".

Le jeu impliquant la coopération suppose une durée indéterminée, car il est démontré par *backwards* induction que dans un jeu à durée déterminée, le seul équilibre est la défection généralisée (Orléan, 1994). Mais comme l'hypothèse d'une durée aléatoire est elle-même insuffisante pour justifier la confiance, la coopération a besoin afin de s'instaurer entre les partenaires sociaux de ce que D. Kreps appelle le principe de réputation. "La réputation prend (pour A) la valeur bonne si B n'a jamais triché; elle prend la valeur souillée, et cela à jamais, dès l'instant où B a triché au moins une fois." Et Kreps de préciser: "la réputation n'a rien de naturel: B s'y conforme parce qu'il sait qu'elle détermine les actions futures de A. Elle est acceptée intersubjectivement, puis s'auto-valide dans le cours de la relation. Grâce à ce mécanisme, la coopération entre A et B devient plus effective".

Dans une société où le lien social demeure structurée par le caractère sacré du *serment* et de la *parole donnée*, la réputation se transforme en une *institution invisible* (Arrow, 1974) traçant les limites du champ coopératif et désignant le comportement des acteurs dans le courant du jeu.

Mais la référence au *lien de confiance* peut s'avérer insuffisante en termes stratégiques, c'est-à-dire dans un contexte marqué par l'interférence entre les deux "mondes sociaux" de l'entreprise: un "monde" sacralisé, en idiosyncrasie et spécifique d'une part. Un "monde" désacralisé, générique et universel d'autre part. Dans cette perspective, la seule pertinente à l'horizon 2010, les "mondes sociaux" de l'entreprise marocaine sont appelés à structurer le lien social (= le lien professionnel) sur une *contrainte d'accord*, une obligation de négociation entre les partenaires au niveau national et institutionnel. L'équation, incorporant un tiers, peut s'écrire: jeux d'intérêt + capital confiance + contrat, règle, institution = coopération comme rationalité stratégique.

Stratégie sociale, stratégie fatale

Les développements qui précèdent se réfèrent à une construction normativiste et générique. Ils sont appelés à "venir à la réalité" de l'entreprise marocaine. Pour cela un programme de recherche fondé sur des enquêtes et des monographies doit être dédié à l'analyse des systèmes sociaux de production, des formes de lien professionnel et des dynamiques identitaires caractéristiques de l'entreprise marocaine.

Les "mondes sociaux" de l'entreprise renvoient, en perspective stratégique, à deux dimensions:

1. La dimension externe concerne la clause sociale liée à l'OMC, mais aussi les nouvelles formes de gestion et d'organisation du travail qui ne manqueront pas de rendre obsolètes, sur l'espace du libre-échange euroméditerranéen, les modèles traditionnels, atypiques et hors normes de l'entreprise marocaine (El Aoufi, 1992).

2. La dimension interne n'est pas moins déterminante: l'entreprise marocaine s'est trouvée, en cette fin de siècle, sur le devant de la scène, transformée en acteur, à son

corps défendant. De fait, la poursuite du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) au-delà de l'équilibre financier implique une internalisation de la pluralité des composantes sociales au sein des logiques productives. Ce qui doit engendrer un processus de socialisation d'ordre micro-économique, c'est-à-dire définir un modèle de "couverture des coûts de l'homme" (au sens de Perroux): salaire direct, sécurité sociale, formation, mobilité professionnelle interne à l'entreprise, etc.

Reconfigurer l'entreprise marocaine autour des "mondes sociaux" pose comme préalable l'établissement, sur la base de l'enquête extensive, d'une typologie des entreprises et plus généralement, des "modes de production" (Salais, Storper, 1993), incorporant les contraintes d'environnement (international et national), les structures et formes d'organisation, les modes de gestion des ressources humaines, les catégories d'acteurs stratégiques, les systèmes de relation entre acteurs, les identités collectives, les cultures de travail (Francfort, Osty, Sainsaulieu, Uhalde, 1995). On pourrait ajouter: les processus d'apprentissage collectif, les mondes d'organisation et d'expression des salariés, etc.

Un cadrage théorique de l'enquête, mobilisant les catégories cognitives d'intérêt et de confiance, pourrait s'articuler autour des perspectives conjecturales (El Aoufi, 1996) que les résultats de l'investigation et de l'observation de terrain permettront, de façon inductive, de préciser, d'approfondir mais aussi de corroborer ou "falsifier" (au sens de K. Popper):

a) Ouvrir les structures managériales en terme de partage du pouvoir et de responsabilités de gestion. La flexibilité organisationnelle peut constituer un facteur de motivation, d'implication des salariés et de réduction de l'aléa moral.

b) Introduire dans la démarche stratégique de l'entreprise un principe de veille sociale, ce qui ne va pas sans un arrangement au niveau de l'organisation en réhabilitant l'efficacité du social dans la gestion de la performance.

c) Interclasser la formation en cours d'emploi afin de viabiliser les effets d'apprentissage et le savoir-faire collectifs.

d) Ériger les relations professionnelles sur les règles du jeu afin d'affranchir le jeu des partenaires sociaux du dilemme du prisonnier et de la logique du bras de fer (grève de l'ONCF [Office National des Chemins de Fer], de juin de 1995).

Chacune de ces conjectures commande l'élaboration d'un modèle d'enquête et la construction d'une grille de questions axées sur l'hypothèse de travail formulée tout au long de la présente analyse introductive –ayant trait à la causalité dynamique que l'endogénéisation par les "mondes de production" ou les modèles d'entreprise, des "mondes sociaux" est susceptible d'impulser.

Il faudra dans une seconde étape analytique effectuer un croisement des différents *faits stylisés* obtenus pour pouvoir sérier les "mondes sociaux", et typer l'action collective des entreprises sous contrainte stratégique.

RÉGLAGES CULTURELS:

L'ENTREPRISE ET SES CAPITAUX LINGUISTIQUES

Il s'agit, dans le prolongement des jalons précédents, d'entreprendre une enquête de terrain sur les langues utilisées au sein des entreprises marocaines et sur l'impact que la pluralité linguistique (arabe, dialectes, français, anglais, etc.) produit sur la productivité du travail et sur la compétitivité externe. Deux axes sont proposés:

Les sphères de langue

L'hypothèse de recherche suggère l'existence d'au moins trois sphères pertinentes: *Une sphère de management* utilisant les langues étrangères (le français et/ou l'anglais) comme langues fonctionnelles.

Une sphère de production où les salariés communiquent dans les langues nationales (arabe dialectal, différents amazigh, français partiel, etc.).

Une sphère d'organisation, intermédiaire, où les contremaîtres, les chefs d'équipes, etc. ont pour tâche de traduire les ordres de production élaborés par le management et de les transmettre dans les registres linguistiques propres aux salariés de production.

Cette pluralité des registres linguistiques est à associer aux conditions historiques propres au Maroc (protectorat français et espagnol).

Capitaux linguistiques et productivité

L'enquête empirique doit mettre en évidence les conséquences en termes de productivité et de compétitivité provoquées par le pluralisme linguistique sur les résultats de l'entreprise. La conjecture proposée est que, dans le contexte de la mondialisation, les capitaux linguistiques s'ils engendrent des coûts cognitifs pour l'entreprise ne sont pas moins mobilisés par l'entreprise en tant qu'externalités positives. Du point de vue des syndicats, l'identité culturelle est susceptible de fonctionner comme une ressource dans la lutte contre les nouvelles logiques salariales imposées par la mondialisation.

Références bibliographiques

- Akesbi N. (1993) *L'impôt, l'État et l'ajustement*, Éd. Actes, Rabat.
- Annales Marocaines d'Économie* (1994a), "Bilan décennal du Programme d'ajustement structurel et perspectives de l'économie marocaine", numero hors série, Rabat.
- Annales Marocaines d'Économie* (1994b) "GATT-Maroc. Enjeux et implications", numero hors série, Rabat.
- Arrow K. (1974) *The Limits of Organization*. Nueva York: W.W Norton and Company.
- Banque Mondiale (1995) *Maroc: stratégie d'assistance pour le Maroc. Éducation et Formation au XXIe siècle*. Questions relatives à l'Administration marocaine, octobre.
- Benko G., Lipietz A. dir. (1992) *Les Régions qui gagnent*. Paris: PUF.
- Boyer R. (1986) *La flexibilité du travail en Europe*. Paris: La Découverte.
- Boyer R., Chavance B., Godard O., Eds. (1991) *Les figures de l'irréversibilité en économie*. Paris: Éd. EHESS.
- Coase R. (1937) "The nature of the firms", *Économica* n°4, novembre.
- Coriat B., Weinstein O., (1995) *Les Nouvelles théories de l'entreprise, le Livre de poche*. Paris: Coll. "Références".
- Cordonnier L. (1994) "L'échange, la coopération et l'autonomie des personnes", in A. Orléan (éd), *Analyse économique des conventions*. Paris: PUF.
- Delorme R., André C. (1983) *L'État et l'économie*. Paris: Seuil.
- El Aoufi N. (1992), La régulation du rapport salarial au Maroc, Éd. de la faculté de droit de Rabat, 2 vol.
- El Aoufi N. (1995) "La régulation de la formation des salaires en longue période au Maroc" in *Mondes en développement*, Tome 23, n° 89-90, Paris.
- El Aoufi N. (1996) "L'entreprise marocaine et la gestion des relations professionnelles: le dilemme du prisonnier", in Centre Marocain de Conjoncture, *Le marché du travail: quelles relations professionnelles pour une meilleure compétitivité de l'entreprise?*, Casablanca.
- Francfort I. et al. (1995) *Les Mondes sociaux de l'entreprise*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Favereau O. (1989) "Marchés internes, marchés externes" *Revue économique*, n° spécial, mars.
- Guerrien B. (1983) La théorie des jeux. Paris: Économica.
- Granovetter M. (1994) "Les institutions économiques comme constructions sociales: un cadre d'analyse", in A. Orléan (éd.). *Analyse économique des conventions*. Paris: PUF.
- Kreps D.M. (1990) "Corporate culture and economic theory" in *Perspectives of Positive Political Economy*, Cambridge University Press.
- Kuhn T.S. (1983) *La structure des révolutions scientifiques*. Paris: Flammarion.
- Mideler C. (1991) "Évolution des règles de gestion et processus d'apprentissage: une perspective cognitive", in A. Orléan (éd.) (1994) *Analyse économique des conventions*. Paris: PUF.
- Millon-Delsol C. (1992) *L'État subsidiaire*. Paris: PUF.
- Mistral J. (1982) "Régime international et trajectoires nationales", in R. Boyer (éd.), *Capitalismes fin de siècle*. Paris: PUF.
- Okun A.M. (1975) Egalité versus efficacité. Comment trouver l'équilibre? Paris: *Économica*, 1982.
- Ominami C. (1986) *Le tiers monde dans la crise*. Paris: La Découverte.

Enjeux économiques de la mondialisation

- Olson M. (1965) *La logique de l'action collective*. Paris: PUF, 1981.
- Orléan A. (1994) "Sur le rôle respectif de la confiance et de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand", in *À qui se fier? Confiance, interaction et théorie des jeux*. Paris: la Découverte/MAUSS.
- Perrot A. (1992) *Les nouvelles théories du marché du travail*. Paris: La Découverte, coll. "Repères".
- Polanyi K. (1983) *La Grande transformation*. Paris: Gallimard.
- Rawls J. (1971) *La théorie de la justice*. Paris: Seuil. 1987.
- Reynaud B. (1994) *Les théories du salaire*. Paris: La Découverte, coll. "Repères".
- Salais R., Stroper M. (1993) *Les Mondes de production*. Paris: Editions EHESS.
- Shonfield A. (1965) *Modern capitalism*. London: Oxford University Press.
- Théret B. (1992) *Régimes économiques de l'ordre politique*. Paris: PUF.
- Tiano A. (1981) *Le transfert de technologie industrielle*. Paris: Économica.
- Veltz O. (1996) *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. Paris: PUF.
- Williamson O.E. (1991) "The logic of economic organization", in O.E. Williamson, S.G. Wioter (Eds.), *The nature of the firm*. London: Oxford University Press.